



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 OCTOBRE 2013

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Séance publique

INTERCOMMUNALES

1. I.E.H.

Assemblée générale extraordinaire du 02/12/2013.

Fusion des Intercommunales IDEG, IEH, IGH, INTEREST, INTERLUX, INTERMOSANE, SEDILEC et SIMOGEL, par constitution d'une nouvelle Intercommunale, dénommée ORES Assets.

Approbation de la fusion.

Approbation du projet d'acte constitutif et des statuts de l'Intercommunale ORES Assets.

2. I.G.H.

Assemblée générale extraordinaire du 02/12/2013.

Fusion des Intercommunales IDEG, IEH, IGH, INTEREST, INTERLUX, INTERMOSANE, SEDILEC et SIMOGEL, par constitution d'une nouvelle Intercommunale, dénommée ORES Assets.

Approbation de la fusion.

Approbation du projet d'acte constitutif et des statuts de l'Intercommunale ORES Assets.

ADMINISTRATION GENERALE

3. Prise d'acte de décisions prises par le Collège.

Pour des raisons de sécurité, de salubrité, d'hygiène publique ou de bonne gestion, le Collège communal a dû prendre, en urgence, certaines décisions. Il s'agit de :

1. Mise aux normes pour les réceptions actuelles et futures de la zone réservée aux préparations et distributions d'aliments pour la Maison des Géants.
2. Travaux d'entretien d'une partie du clocher de l'Eglise de Maffle (charpente et couverture) ainsi que des nochères sur l'édifice. Avenant n°1.
3. Mesures de sécurité à l'Eglise de Mainvault.
4. Travaux de remise en état et en conformité de la fosse du garage communal.
5. Réparation urgente du brûleur du bain échaudage.
6. Remplacement de la chaudière gaz et raccordement de la cheminée du logement sis Rue des Ecriniers 19 à 7800 ATH.

4. Déclassement et/ou vente de véhicules trouvés ou saisis sur la voie publique. Approbation.

Un camion du service incendie ainsi que deux voitures saisies ou trouvées sur la voie publique doivent être déclassés et/ou vendus.

5. Participation financière de la Ville dans la restauration du Château Francqué ou du Coron sis Route de Lessines, 75 à 7800 Ath. Exercice 2014. Approbation.

Le 12 septembre dernier, la Région wallonne au travers du Département du Patrimoine (DGO4) a informé la Ville de la restauration du Château Francqué ou du Coron, situé rue de Lessines n°75.

Ce bâtiment appartient à des privés mais a été classé en date du 12/08/1988. Dès lors, la Région wallonne interviendra à hauteur de 60% des postes subsidiables.

En vertu de l'article 215 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), il incombe à la Ville d'intervenir dans le coût des travaux.

En l'absence de dispositions du Gouvernement wallon fixant d'autorité le pourcentage de cette intervention, il est laissé à la Ville la faculté de déterminer elle-même le montant de la participation, qui ne pourra pas être inférieure à 1%.

Il est précisé que le montant total de la dépense ne sera connu qu'au moment du décompte final de l'entreprise.

DOMAINE COMMUNAL

6. Octroi par la Ville d'Ath d'un droit de superficie sur une parcelle de terrain sise rue d'Houtaing à Houtaing. Décision formelle.

La Ville d'Ath est actuellement propriétaire d'une parcelle située rue d'Houtaing, dans le champ de vue de l'Hospice St-Clément et du Mausolée classé de Clémentine d'Oultremont, à Houtaing.

La Ville d'Ath pourrait octroyer sur ce terrain un droit de superficie en vue de la construction de plusieurs habitations unifamiliales lui rapportant à terme

diverses recettes récurrentes (précompte immobilier, l'impôt des personnes physiques,...).

Afin de respecter le principe d'égalité entre les acquéreurs potentiels, ce droit de superficie serait octroyé au plus offrant dans le cadre d'une procédure de gré à gré avec publicité.

7. Octroi par la Ville d'Ath d'un droit de superficie sur une parcelle de terrain sise route de Flobecq à Bouvignies. Décision formelle.

Le 11 octobre 2011, le Conseil communal a décidé de vendre au plus offrant, dans le cadre d'une procédure de gré à gré avec publicité, l'ensemble des biens suivants :

Maison-Route de Flobecq, 90

Maison-Route de Flobecq, 92

Maison-Route de Flobecq, 94

Jardin-Couture des Cexires.

Le 28 février 2012, il a été décidé de démolir ces maisons. Ces travaux se sont terminés le 20 septembre 2012 et le terrain ainsi libéré a été clôturé provisoirement.

La Ville d'Ath pourrait octroyer sur ce terrain un droit de superficie en vue de la construction de 2 habitations unifamiliales lui rapportant à terme diverses recettes récurrentes (précompte immobilier, impôt des personnes physiques,...) Afin de respecter le principe d'égalité entre les acquéreurs potentiels, ce droit de superficie serait octroyé au plus offrant dans le cadre d'une procédure de gré à gré avec publicité.

8. Vente d'une partie de la parcelle cadastrée section A n°93A sise au lieu-dit « Village » à Villers-Notre-Dame. Décision définitive.

Le 12 août 2013, le Conseil communal a décidé de vendre la parcelle cadastrée section A n°93A/pie de 9a 13ca 01dm² au plus offrant, dans le cadre d'une vente de gré à gré avec publicité.

L'enquête publique s'est tenue du 2 au 17 septembre 2013 et du procès-verbal d'enquête, il résulte que ce projet n'a rencontré aucune opposition.

Par courrier du 22 août 2013, Me Barnich a été chargé de mettre ce bien en vente et le 3 octobre dernier, celui-ci a informé la Ville qu'une offre a été déposée.

Me Barnich estime que cette offre est favorable pour la Ville et qu'il est peu probable qu'il reçoive une offre plus élevée.

VOIRIES COMMUNALES

9. Rénovation de trottoirs dans diverses rues. Modification du cahier spécial des charges et de l'avis de marché y relatif à la demande du pouvoir subsidiant. Approbation.

En séance du 15 février 2013, le Conseil communal a approuvé le projet « Travaux subsidiés de rénovation des trottoirs de diverses rues de l'entité – exercice 2013 » ainsi que le cahier spécial des charges y relatif.

Le dossier pouvant faire l'objet d'un subsidie, celui-ci a été envoyé au pouvoir subsidiant.

En date du 17 juin 2013, ce dernier a émis plusieurs remarques sur le cahier spécial des charges ainsi que sur l'avis de marché.

A présent, il convient donc d'approuver les différentes modifications qui y ont été apportées.

De plus, l'estimation du marché a été très légèrement revue à la baisse. Par ailleurs, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les marchés publics, le cahier spécial des charges a dû être adapté.

SERVICE MOBILITE

10. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière. Ath, chaussée de Bruxelles. Création d'une zone de stationnement face au n°121. Approbation.

M. Patrice Vermeulen, vétérinaire de son état, a son cabinet situé chaussée de Bruxelles 121 à 7800 Ath. Il rencontre des difficultés en matière de stationnement. La demande consiste à autoriser le stationnement sur le trottoir et créer deux à trois emplacements suivant la distance disponible.

11. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière. Création d'un emplacement pour personnes handicapées à la rue de Dendre à Ath.

M. Michel Delbecque, domicilié rue des Ecriniers n° 11 à 7800 Ath, souhaite bénéficier d'un emplacement réservé pour personnes handicapées à proximité de son habitation.

L'intéressé est bien titulaire de la carte spéciale. Il éprouve de grandes difficultés pour se déplacer sur une longue distance.

COURS D'EAU ET WATERINGUES

12. Travaux d'entretien des cours d'eau dans la circonscription de la Wateringue du Quesnoy. Quote-part communale. Approbation.

Le Collège communal propose d'approuver le projet des travaux d'entretien des cours d'eau classés en vertu de la loi du 28 décembre 1967 et non classés dans la circonscription de la Wateringue du Quesnoy, et de prendre en charge la quote-part communale dans la réalisation de ces derniers.

SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

13. Réparation et renouvellement de signalisation routière. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque année, une somme est prévue au budget du service extraordinaire en vue d'acquiescer de la signalisation routière.

En effet, il est important de remplacer et/ou d'adapter la signalisation afin d'assurer une bonne sécurité aux usagers de la route.

Il s'agit notamment de plaques de rue, de signalisations diverses telles que miroirs, panneaux d'agglomération, d'interdiction, de stationnement, de priorité, etc.

MATERIELS ET FOURNITURES

14. Acquisition d'un échafaudage. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Il est proposé d'acquérir un échafaudage type façade pour les interventions de rénovation et toutes autres qui nécessiteraient la mise en place d'un tel dispositif.

Pour ce faire, l'agent technique a rédigé un descriptif technique du matériel souhaité ainsi qu'un inventaire précis.

15. Acquisition de matériels électriques à économie d'énergie. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2013 en vue de la maintenance des bâtiments communaux.

Il est envisagé d'acquérir des lampes et tubes LED destinés aux différents bâtiments communaux afin de permettre à la Ville de réaliser des économies d'énergie substantielles.

SERVICE ESPACES VERTS

16. Acquisition de pièces pour la campagne de fauchage. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque année, la ville organise une campagne de fauchage au sein de l'entité. Pour ce faire, le Service Espaces Verts dispose de différentes machines qu'il convient de maintenir dans un état correct de service.

Il est envisagé ici de passer un marché visant l'acquisition de pièces pour le fauchage.

17. Remplacement de petits matériels pour le Service Espaces verts et le Service technique communal. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque année, une somme est inscrite au budget du service extraordinaire en vue de remplacer du matériel d'équipement devenu obsolète ou déclassé et utilisé par les Services Techniques et Espaces Verts.

Un inventaire des éléments à acquérir cette année a été dressé.

Il s'agit notamment de tronçonneuses, perceuses, ponceuses, scies, échelles, échafaudage, tondeuses, débroussailleuses, tailles-haies, etc.

18. Remplacement d'un aspirateur de feuilles. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2013 en vue de l'acquisition de machines et matériel d'équipement pour le Service Espaces Verts.

Dans ce cadre, il est prévu d'acquérir un aspirateur à feuilles.

19. Entretien du patrimoine arboré. Projet. Choix des modes de

passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2013, en vue de procéder à l'élagage d'arbres et plantations.

Pour ce faire, il est envisagé de passer un marché de services visant à tailler, élaguer et abattre certains arbres en vue de maintenir la sécurité dans les espaces publics et le long des voiries.

20. Remplacement de deux tracteurs-tondeuse pour le Service Espaces verts. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2013 en vue de l'acquisition de machines et matériel d'équipement pour le Service Espaces Verts.

Dans ce cadre, il est prévu d'acquérir deux tracteurs-tondeuses.

21. Rénovation des structures florales. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Depuis de nombreuses années, l'organisation des Floralies a permis de constituer un patrimoine intéressant en matière de structures florales.

Celles-ci sont réutilisées et remises en scène de façon régulière aussi bien pendant la période de fleurissement d'été que durant les fêtes de fin d'année, ou encore à l'occasion de manifestations diverses.

Le temps ayant fait son effet, aidé parfois par des dégradations par tiers, certaines d'entre-elles doivent faire l'objet d'une rénovation et ce, afin qu'elles puissent continuer à embellir et décorer la Ville.

Un budget a été alloué pour ce marché de services qui pourrait être confié à l'artisan qui a créé toutes ces œuvres.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

22. Puits artésien. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Afin de permettre des économies non négligeables dans les consommations d'eau servant notamment à l'arrosage des terrains, il est prévu d'installer un puits artésien au Stade des Géants.

23. Travaux de réfection de la coque. Lot 2. Réfection du jointoiement du sol de la coque. Décompte final. Approbation.

En séance du 30 avril 2013, le Conseil communal a approuvé les conditions, le montant estimé et le mode de passation du marché "Piscine communale - Travaux de réfection de la coque".

Ce marché était divisé en lots :

- Lot 1 : Travaux de réparation de la peinture époxy de la coque en polyester et colmatage éventuel.
- Lot 2 : Travaux de réfection du jointoiement du sol de la coque.

Il apparaît que dans ce type de travaux, l'ampleur des dégâts ne peut être réellement constatée que lorsque la piscine est vide. Dès lors, le nombre de

joint des grandes profondeurs et de la partie inclinée devant être traités était plus important que prévu.

Lors de ces travaux, les pédiluves ont également été vidés. Les joints de ces derniers se trouvaient dans le même état que les autres, il était dès lors nécessaire de les remplacer.

Le décompte final dépasse donc le montant d'attribution du marché de 45,25 %. Ce montant est contrebalancé par le décompte final du lot n°1 qui s'avère être moins important que prévu.

Dès lors, si l'on considère, le montant global de cette entreprise, le décompte final n'est augmenté que de 3,58 % par rapport au montant de l'attribution.

BATIMENTS COMMUNAUX

24. Travaux urgents de mise en sécurité et accès PMR – Salle du Patronage à Moulbaix. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Il est apparu d'importants problèmes sécuritaires dans le bâtiment de la Salle du Patronage à Moulbaix (tableaux électriques, blocs de secours, éclairages,...).

Afin de remettre cet endroit en conformité, des travaux doivent être réalisés très rapidement par une entreprise spécialisée ; ces lieux ne pouvant rester en l'état.

BATIMENTS SCOLAIRES

25. Ecole de Bouvignies. Remplacement des anciennes chaudières et placement d'une chaudière indépendante pour l'appartement. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Les chaudières actuelles de l'Ecole communale de Bouvignies et de l'appartement de cet établissement sont vétustes.

Le vecteur énergétique actuel est le mazout.

L'appartement est chauffé à partir des chaudières de l'école (donc dans le même circuit), ce qui est d'ailleurs déconseillé par les principes fondamentaux de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Une des classes située dans un bâtiment annexe est chauffée à l'électricité directe ; ce qui pose également problème.

Le présent projet consiste donc à mettre de l'ordre dans cette installation dont la conception remonte à une époque où l'énergie ne coûtait presque rien.

Les nouvelles chaudières seront à condensation gaz et le bâtiment annexe sera raccordé au circuit de chauffage central existant.

De la sorte, des économies substantielles d'énergie pourront être réalisées.

26. Ecole de Bouvignies. Remplacement de toutes les menuiseries extérieures contenant le simple vitrage par du double vitrage à haut rendement. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Les menuiseries extérieures de l'école de Bouvignies ont deux facettes : une partie est en simple vitrage et l'autre en double vitrage.

Le projet consiste à remplacer toutes les menuiseries en simple vitrage et dont certaines ont beaucoup de peine à s'ouvrir.

Il est donc prévu de réduire les déperditions thermiques et aussi d'éliminer toutes les infiltrations d'air parasites y afférentes.

27. Ecole de Maffle. Installation d'une chaudière gaz à condensation. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Il est proposé de passer un marché de travaux visant à installer une chaudière à condensation gaz à l'école communale de Maffle.

En effet, actuellement, cet établissement scolaire ne dispose pas d'une chaufferie proprement dite.

Le projet qui est présenté consiste donc à installer une chaudière murale à condensation gaz dans un local de l'école afin d'en raccorder les circuits de radiateurs existants et d'en assurer également la régulation climatique propre à l'école.

BATIMENTS CULTURELS

28. Travaux de maintenance extraordinaire visant à la sécurisation du Cinéma l'Ecran, du Château Burbant et du Palace. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit en vue de la réalisation de travaux de maintenance extraordinaire visant à la sécurisation du Cinéma L'Ecran, du Château Burbant, du Palace et du CEVA.

Ce marché des travaux est divisé en quatre lots distincts répartis comme suit :

- Lot 1 (Menuiseries extérieures et intérieures) ;
- Lot 2 (Couverture) ;
- Lot 3 (Ferreterie) ;
- Lot 4 (Electricité).

BATIMENTS DU CULTE

29. Travaux de remise en état complète du système électrique et répulsif des pigeons à l'église Saint-Martin à Ath-centre. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Une très grosse phase d'entretien de l'église Saint Martin s'est terminée fin des années nonante. A cette époque, un système performant destiné à empêcher la gent ailée de se poser sur les différents points d'appui extérieurs de l'édifice a été mis en œuvre.

Cette méthode, basée sur des impulsions électriques cheminant au travers d'un réseau filaire dense et disposé aux endroits névralgiques, a donné d'excellents résultats jusqu'à ces dernières années.

Cependant, depuis quelque temps, le dispositif n'est plus opérationnel et l'édifice porte à nouveau les traces visibles des déjections de pigeons, libres de se poser en maints endroits du bâtiment.

En vue de résoudre ce problème, le présent projet se propose de remettre en état complet ce système qui a fait ses preuves par le passé et qui permettra de nouveau à l'édifice d'être préservé efficacement de ces agressions qui, immanquablement, nuisent sinon à sa pérennité, à tout le moins, à son aspect extérieur.

30. Restauration de l'horloge de l'église Saint-Martin. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

La Région Wallonne développe une politique dynamique en matière de restauration du petit patrimoine.

Dans ce cadre, des subventions peuvent être sollicitées.

L'horloge de l'Eglise Saint-Martin est fort ancienne, datant vraisemblablement de la fin du 16^e siècle ou du début du 17^e siècle.

Après avoir été « redécouverte » lors des travaux de cet édifice, elle a été remise en place dans le clocher en 1994.

A l'époque, le mécanisme a été restauré ; le remontage des contrepoids était assuré par un moteur électrique.

Dès sa mise en fonction, ce système électrique a connu de fréquentes pannes.

En cas de disfonctionnement, une horloge électronique prenait le relais de l'horloge originale pour assurer le mouvement de l'aiguille.

Depuis plusieurs années, l'horloge mécanique est immobile et a définitivement cédé le pas à l'horloge électronique.

Dans le cadre de la politique de restauration et de mise en valeur du petit patrimoine, il est proposé de remettre en fonction le système de remontage manuel des contrepoids de l'horloge.

CIMETIERES ET SEPULTURES

31. Agrandissement du cimetière d'Ostiches. Phase I. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

A l'heure actuelle, le nouveau cimetière d'Ostiches ne dispose plus d'emplacement pour les terres communes.

De ce fait, et afin de pouvoir continuer à assurer tous les modes de sépultures dans les années à venir, il y a lieu de l'agrandir sur le terrain existant.

La réalisation d'une nouvelle parcelle de dispersion mais également le placement de mini-caveaux et la construction d'un columbarium pourraient faire l'objet d'une première phase d'agrandissement.

32. Aménagement d'ossuaires dans les cimetières de Ligne et Rebaix. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Afin de pouvoir mener à bien les futures opérations de désaffectations, il est prévu d'aménager des ossuaires dans les cimetières de Ligne et de Rebaix.

ABATTOIR COMMUNAL

33. Mise en conformité des tableaux électriques de l'Abattoir communal. Première phase. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Les tableaux électriques de l'Abattoir communal doivent être mis en conformité et ce, afin de se conformer aux exigences requises en la matière et lui permettre de continuer à réaliser les diverses tâches qui lui incombent.

Afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de l'Abattoir, ces interventions sont programmées en deux phases, l'une en 2013, l'autre en 2014.

34. Adaptation du système de pesée de « bétail vivant » et « carcasse » suite aux impositions des affaires économiques. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Mi-2012, le système de pesée « bétail vivant » a été déclassé par le service métrologique du Service Public Fédéral – Affaires économiques et ce, suite à une erreur de +/- 2 kg sur la plage de mesure (50 – 1.500 kg).

Ce procédé, permettant de peser tout animal devant être abattu, n'est pas une exigence mais est très utilisée par les vendeurs de bétail et par les vendeurs d'aliments.

Par contre, le système de pesée « carcasse » est une imposition du Service Public Fédéral – Affaires économiques et permet de peser toute carcasse sortant de l'abattoir communal.

En 2012, ce dernier est tombé en panne. Depuis lors, l'Abattoir communal en loue un à un tiers et ce, afin de respecter les impositions.

Le présent marché de fournitures consiste en la modernisation du système de pesée « bétail vivant » et en le remplacement du système de pesée « carcasse ». Ceux-ci devront être conformes aux différentes directives européennes en vigueur.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

35. Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité. Règlement d'ordre intérieur. Modification. Approbation.

Le 25 janvier 2013, le Conseil communal a décidé de renouveler la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité, et chargé le Collège communal de procéder à l'appel public aux candidats, qui s'est déroulé du 18 février 2013 au 22 mars 2013.

Le 28 juin 2013, le Conseil communal a approuvé la composition de la Commission, ainsi que le projet de règlement d'ordre intérieur, constitué par le document-type diffusé par les services régionaux.

Le dossier a été transmis à l'instruction de ces derniers, qui ont communiqué les remarques à prendre en compte afin de soumettre ces décisions à l'approbation ministérielle.

Entre-temps, la CCATM en place reste en fonction jusqu'à l'installation effective des membres qui leur succèdent.

36. Aménagement et équipement d'une voirie à Ormeignies, rue de Bétissart. Approbation.

Une demande de permis d'urbanisme visant à construire 3 habitations unifamiliales à Ormeignies, rue de Bétissart a été transmise à la Ville.

Une enquête publique s'est tenue du 16/08/2013 au 30/08/13, sans réclamation.

37. Aménagement et équipement d'une voirie à Moulbaix, rue Lucien Raulier. Approbation.

Une demande de permis d'urbanisme visant à démolir une batterie de garage et construire une habitation et 2 appartements à Moulbaix, rue Lucien Raulier, a été transmise à la Ville.

Une enquête publique s'est tenue du 06/09/2013 au 20/09/13, sans réclamation.

SERVICE ENVIRONNEMENT

38. Asbl Terre. Renouvellement de la convention pour la collecte des textiles ménagers. Approbation.

Terre asbl collecte des textiles ménagers au moyen d'un réseau de bulles réparties sur le territoire des Régions Wallonne et Bruxelloise.

Jusqu'à présent, l'asbl Terre disposait de 7 sites de bulles à vêtements sur la commune d'Ath.

En séance du 29 mars 2013, le Collège communal a approuvé la demande de Terre asbl relative à l'ajout de bulles à textiles sur l'entité d'Ath.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2009 détermine les modalités de gestion de la collecte des déchets textiles ménagers.

La convention pour la collecte des déchets textiles ménagers, entre la Commune d'Ath et Terre asbl arrive à son terme le 1^{er} janvier 2014. Celle-ci doit donc être renouvelée.

ACADEMIE DE MUSIQUE

39. Acquisition d'instruments de musique. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque année, un crédit est alloué à l'Académie de Musique afin de lui permettre d'acquérir plusieurs instruments de musique.

Dès lors, le Directeur de l'Académie a dressé la liste des éléments qu'il conviendrait d'obtenir pour cette année :

On y retrouve trois grandes catégories :

- Lot 1 (Instruments à vents)
- Lot 2 (Instruments à cordes)
- Lot 3 (Instruments à percussion).

40. Organisation des cours au 1^{er} septembre et au 1^{er} octobre 2013.

En conformité des directives ministérielles applicables à l'enseignement musical subventionné, le Conseil communal est appelé à fixer le nombre d'heures de prestations des membres du personnel de l'Académie de Musique en fonction de la population scolaire et des modifications d'horaire à partir du 1^{er} septembre et 1^{er} octobre 2013.

41. Liste des congés scolaires pour l'année 2013-2014.

Vu la circulaire du 28 juin 2013 concernant les congés scolaires, il y a lieu de récupérer trois journées d'ouverture.

Voici donc le calendrier de récupération :

- le dimanche 24 novembre 2013 : spectacle de la Sainte Cécile
- le dimanche 16 mars 2014 : gala de danse
- le dimanche 22 juin 2014 à 10 heures : remise des diplômes.

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

42. Modification budgétaire n°1 aux services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2013. Approbation.

L'avant-projet des modifications budgétaires n° 1 au Service Ordinaire se présente comme suit :

Pour les exercices antérieurs :

| | |
|------------------------|----------------|
| Variation des recettes | + 213.928,37 € |
| Des recettes en plus | +222.317,45 € |
| Des recettes en moins | -8.389,08 € |

| | |
|----------------------------|---------------|
| Variation des dépenses | +910.368,93 € |
| Des dépenses en plus de : | +914.611,83 € |
| Des dépenses en moins de : | - 4.242,90 € |

Le résultat des exercices antérieurs présente un mali de – 696.440,56€.

Pour l'exercice propre 2013 :

| | |
|---------------------------------|----------------|
| CHAPITRE I : LES RECETTES | + 129.981,58 € |
| Des recettes en plus de : | + 417.145,61 € |
| Des recettes en moins de : | - 287.164,03 € |
| dont | |
| Recettes de prestation | + 414,03 € |
| Recettes de transfert | +125.308,24€ |
| Recettes de dette | - 8.199,93€ |
| Recettes de facturation interne | +12.459,24€ |
| CHAPITRE II : LES DEPENSES | + 119.843,90€ |
| Des dépenses en plus de : | + 500.542,30€ |
| Des dépenses en moins de : | - 380.698,40€ |
| dont | |
| Dépenses de personnel | +210.518,24 € |

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Dépenses de fonctionnement | -17.197,78 € |
| Dépenses de transferts : | -81.900,80€ |
| Dépenses de dette : | - 4.035,00 € |
| Dépenses de facturation interne : | + 12.459,24€ |

Le résultat de l'exercice propre présente un excédent de 10.137,68€.

En résumé :

| | |
|---------------------------------------|---------------|
| Manque aux exercices antérieurs | - 696.440,56€ |
| Excédent à l'exercice propre de | +10.137,68€ |

Soit une dégradation de la situation globale de - 686.302,88€ compensée par un prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire.

La modification budgétaire est équilibrée et affectera le montant de la dotation communale (augmentation de 55.949,54€).

POLICE LOCALE

43. Budget 2014 aux services ordinaire et extraordinaire. Approbation.

On constate que le budget 2014 est en équilibre.

Au niveau des dépenses ordinaires, il est caractérisé par :

- une hausse des charges de personnel de 5,15%, conséquence de la hausse des cotisations de pension, de la prise en charge d'un index au 07/2013 et le remplacement des départs, conformément à la volonté politique de maintenir le même niveau d'effectifs de police ;
- une baisse des dépenses de fonctionnement rendue possible grâce aux efforts consentis par la Zone de Police ;
- une stabilisation des dépenses de dette.

Au niveau des recettes ordinaires, il est caractérisé par :

- une baisse des recettes de prestations de 10,33%
- une hausse de la dotation communale de 2,50%.

CULTES – FABRIQUES D'EGLISE

44. Approbation du budget 2013 de la Fabrique d'église Saint-Pierre à Ostiches.

45. Approbation MB1/2013 de la Fabrique d'église Saint-Pierre à Mainvault.

46. Approbation des budgets 2014 des Fabriques suivantes :

- Eglise protestante
- Saint-Martin à Ath
- Saint-Julien à Ath
- Notre-Dame à Autreppe
- Sainte-Vierge à Bouvignies
- Saint-Jean l'Evangeliste à Ghislenghien
- Saint-Pierre à Gibecq
- Saint-Quirin à Houtaing

- Saint-Denis à Irchonwelz
- Saint-Pierre à Isières
- Saint-Martin à Lanquesaint
- Notre-Dame de la Visitation à Ligne
- Sainte-Waudru à Maffle
- Saint-Pierre à Mainvault
- Saint-Pierre à Meslin-l'Evêque
- Saint-Sulpice à Moulbaix
- Saint-Ursmer à Ormeignies
- Saint-Amand à Rebaix
- Notre-Dame à Villers-Notre-Dame
- Saint-Amand à Villers-Saint-Amand.

FINANCES COMMUNALES

47. Comptes de l'exercice 2011. Approbation par l'autorité de tutelle. Communication.

En application des dispositions figurant à l'article 4 du Règlement Général de la comptabilité communale, il est porté à la connaissance du Conseil communal l'approbation par l'autorité de tutelle, par acte du 11 octobre 2013, des comptes annuels de la Ville d'Ath de l'exercice 2011.

48. Budget 2014 et objets connexes.

Au niveau du **service ordinaire**, on constate que le budget a été réalisé avec un boni global de 3.451.352,89 € et un boni à l'exercice propre de 162.336,05 €.

Au niveau des dépenses ordinaires de personnel, en 2013, le Collège a mis en place un processus de réduction des charges de personnel qui permet de générer une économie de 660.000 € (4%) en 2014.

Au niveau des dépenses ordinaires de fonctionnement, on constate une baisse de 75.000 € (1%) entre 2013 et 2014. Cette baisse est la conséquence de la politique de réduction des coûts mise en place par le Collège communal dans le cadre du plan de gestion de la Ville.

Au niveau des dépenses ordinaires de transfert, on enregistre une majoration de 17% générée par la hausse de la dotation du CPAS de plus de 1.200.000 € et par la majoration de la dotation à la Zone de Police de 90.000 €.

Au niveau des dépenses ordinaires de dette, on constate une hausse des charges de dette, conséquence du transfert de l'opération de rallongement de la dette prévue en réduction des dépenses de dette en 2013 et transférée en recette de prestations en 2014 et ce conformément aux prescriptions de la circulaire budgétaire 2014.

Au niveau des recettes ordinaires de prestations, celle-ci sont en hausse principalement du fait du transfert de l'opération de rallongement de la dette.

Au niveau des recettes ordinaires de transfert, ces dernières ont été majorées de 1.000.000 € principalement suite à l'augmentation de la taxe additionnelle sur le précompte immobilier qui est passée de 2800 à 3200 centimes additionnels.

Au niveau des recettes ordinaires de dette, celle-ci sont en hausse du fait de la majoration des dividendes des intercommunales d'énergie.

Au niveau des recettes ordinaires de prélèvement, on constatait en 2013 un prélèvement de 1.375.000 € qui fut nécessaire pour équilibrer l'exercice propre.

En 2014, il a été décidé de ne pas utiliser la provision constituée avec les indemnités d'assurances perçues dans le cadre de la catastrophe de Ghislenghien.

Au niveau du **service extraordinaire**, on constate que le Collège communal a réduit drastiquement les investissements financés par emprunt, la balise pour toutes les entités consolidées se limitant à 20,49 € par habitant au lieu des 80 € prévus dans le plan de gestion. Cette attitude permettra à terme de réduire les charges de dette ordinaires.

A la lecture du budget 2014, on constate que les principales mesures prévues dans le plan de gestion approuvé par le Conseil communal (hausse des additionnels au précompte immobilier, réduction des charges de personnel, rééchelonnement de la dette) ont été mises en place.

a) Taxes et redevances.

Conformément au tableau de bord 2013-2018 de la Ville, certains règlements communaux de taxes doivent être adaptés pour les exercices 2014 et suivants :

- Taxe additionnelle au précompte immobilier pour les exercices 2014 et suivants. Approbation.
 - Modification concernant ce règlement de taxe, les additionnels au PI passent de 2800 à 3200.
- Taxe sur les pylônes et mâts pour antennes GSM pour les exercices 2014 et suivants. Suppression.
 - Suppression de la taxe sur les pylônes GSM qui n'est plus reprise dans la circulaire budgétaire 2014. La taxe est transférée à la Région.
- Taxe immondices pour l'exercice 2014. Approbation.
 - Maintien d'une tournée des encombrants
 - Suppression de la distribution d'un sac
 - Maintien de la taxe à 20€ pour les isolés et 50 € pour les ménages
 - Accroissement du coût des sacs payant qui passent de 0.65€ à 0.80 € pour les sacs de 30 litres et de 1.25€ à 1.70€ pour les sacs de 60 litres.

b) Subsidés aux associations.

Les subsides 2014 proposés par le Collège communal sont basés sur les subsides 2013. Il n'y a pas de changement majeur au sujet des subsides accordés.

c) Coût vérité.

La taxe sur la collecte des ordures ménagères est approuvée en Conseil du 25/10/2013, mais la tutelle demande que le calcul du coût vérité servant de base à cette taxe fasse l'objet d'un point de Conseil distinct.

Le coût vérité prévisionnel 2014 prévoit des recettes totales pour 1.540.340,17 € et des dépenses totales de 1.537.934,51 € soit un taux de couverture de 100.16%

d) Charte de la vie associative athoise.

Soutenir la vie associative est plus que jamais un choix de société : préférer la solidarité des citoyens responsables et soucieux d'un mode de consommation durable, le don de soi à l'égoïsme.

Ainsi, la Ville d'Ath aide et accompagne les associations au quotidien afin de mettre au cœur de la cité la notion de « mieux vivre ensemble ».

Avec cette charte, la Ville d'Ath marque son attachement à la vie associative et lui donne la visibilité qu'elle mérite.

Elle est un engagement moral entre la Ville et les associations autour de valeurs universelles et de principes partagés.

Le partenariat qu'elle décline au travers d'engagements forts vise à :

- instituer une culture de coopération et de confiance réciproque dans la durée ;
- conforter le développement de la vie associative et encourager les initiatives associatives ;
- inciter les Athoises et les Athois à participer à la vie locale.

Il est proposé au Conseil communal de baliser, comme proposé au travers de la « charte de la vie associative athoise », les engagements réciproques entre la Ville d'Ath, autorité subsidiante, et les associations bénéficiaires.

e) Convention SOWAFINAL II financement alternatif.

Convention relative à l'octroi d'un prêt pour investissement conclu dans le cadre d'un financement alternatif, Plan « SOWAFINAL II », pour les travaux de réaménagement des sites SAR/ALE 13 dit « Sucrierie » et SAR/ALE13c dit « Sucrierie – candiserie et stockage » à Ath.

COHESION SOCIALE

49. Plan de Cohésion sociale 2014-2019 de la Ville d'Ath. Approbation.

Depuis sa mise en route en 2009 par le Service Public de Wallonie, l'Administration communale d'Ath est inscrite dans les projets de Plan de Cohésion sociale.

Le premier Plan de Cohésion sociale viendra à terme à la fin de cette année.

Le Service Public de Wallonie a proposé à la Ville d'adhérer à la deuxième édition du projet.

Depuis 4 ans, le PCS a permis de tisser un réseau d'une part, entre les différents acteurs qui œuvrent dans les domaines sociaux, culturels, de la santé et de l'insertion socioprofessionnelle de la commune, d'établir des synergies, de cibler les besoins et les manques et de construire des projets en concertation et, d'autre part, entre ces acteurs et le citoyen et entre les citoyens eux-mêmes. En séance du 8 mars 2013, le Collège communal a marqué son approbation à l'adhésion au projet.

Le Collège communal propose d'approuver le dossier d'appel à projet du Plan de Cohésion sociale 2014-2019.

LOGEMENT

50. Déclaration de Politique du Logement - DPL.

OBJECTIFS POUR UNE OFFRE DE LOGEMENT ADAPTE, DURABLE, FONCTIONNEL ET ACCESSIBLE

Objectif 1 : Développer des programmes d'actions triennales réalistes

Le Code Wallon du Logement et de l'Habitat Durable prévoit que les pouvoirs locaux fixent les objectifs et les principes des actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent.

Objectif 2 : Organiser et stimuler la filière du logement public

En favorisant l'action de l'Agence immobilière sociale, les activités du Fonds wallon du Logement des Familles nombreuses, de l'AWIPH, de la Société de Logement social et de la Société du Crédit social hypothécaire, celles et ceux qui veulent construire, acquérir ou rénover un logement seront aidés pour concrétiser leur projet.

Concrètement, cela se traduira par la construction de 24 maisons unifamiliales dans le prolongement de la rue des Prés le Comte, au lieu dit « le Grand Houx ». La première phase déjà réalisée s'est achevée sur la concrétisation de 32 logements. Cette phase-ci viendrait finaliser la globalité du projet.

Objectif 3 : Améliorer la salubrité des logements

Deux aspects sont ici abordés :

1. *La salubrité*

Le service communal composé d'un conseiller en logement et d'une adjointe réalise des enquêtes de salubrité à la demande des bailleurs, des preneurs ou d'initiatives. Entre 2011 et 2012, ce service a mené 101 enquêtes d'insalubrité qui ont abouti à un constat permettant aux propriétaires de réaliser des travaux pour joindre des critères minimaux de salubrité.

2. *La sécurité liée à la prévention incendie*

Lors des contrôles réalisés, de nombreux problèmes liés à la sécurité incendie furent relevés. En conseillant les propriétaires ou les syndics, ils furent pratiquement tous résolus. Là encore, il convient de poursuivre de manière active et collaborative cette mise aux normes qui garantit aux locataires des conditions de vie convenables.

Objectif 4 : Promouvoir la rénovation de logements existants

Dans le même ordre d'idée que l'objectif 3 visé supra, il y a lieu d'améliorer les logements publics. Ainsi, en collaboration avec L'Habitat du Pays vert, la Ville veillera à ce que tous les locataires, pour autant qu'ils respectent leurs engagements vis-à-vis de la société, soient dès le départ placés dans des conditions de sécurité et de salubrité correspondant aux normes imposées.

Objectif 5 : Assurer la mixité sociale

Dans le cadre de projets d'investissement à venir, la Ville a demandé et obtenu de réserver au moins 6 % de logements pour le secteur locatif ou le secteur acquisitif avec revenus précaires ou modestes.

Objectif 6 : Développer du logement spécifique

L'environnement permet l'épanouissement de la famille à toutes les activités rencontrées. Le caractère de la Ville, urbaine et rurale tout à la fois, révèle des besoins divers exprimés par des publics tout aussi diversifiés.

Il est opportun de prévoir des logements de transit où les familles peuvent être temporairement et contractuellement accueillies.

Aujourd'hui, trois foyers de transit sont organisés par le CPAS, demain trois autres logements seront envisagés répondant ainsi à ce qui est imposé par les normes régionales.

Un logement sera créé sur le site du CPAS et deux autres seront organisés au sein de la Résidence Gilbert, également propriété du CPAS.

Ce public vient s'ajouter à ceux dont le parcours de vie nécessite un accompagnement.

C'est pourquoi, la Ville ne doit pas négliger de maintenir ou de renforcer son actuel parc de petits logements, selon le cas, d'urgence ou d'insertion.

○ *Lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité de logements.*

Outre l'aspect de la salubrité des logements déjà abordé dans l'objectif 3, il y a cependant d'autres mesures à la disposition du Bourgmestre et du Conseil communal qui, plus coercitives, seront aussi activées de façon à réduire l'inoccupation de logements qui, à force de n'être pas habités, tendent à devenir insalubres.

Au regard du manque de logements, aucun moyen ne sera négligé pour réinscrire, dans le circuit locatif ou privatif, les habitations inoccupées.

- *Amplifier les synergies avec certains partenaires, comme la constitution d'une plate-forme du logement.*

L'objectif stratégique consiste à créer un réseau performant entre les différents acteurs du logement, les associations intéressées, les citoyens et les politiques permettant de débattre de la politique mise en place à propos du logement sur un territoire défini.

- *Constituer une agence immobilière sociale.*

Des contacts ont été pris avec les communes de Lessines et Flobecq pour la constitution d'une agence immobilière sociale (A.I.S.). Les statuts ont été approuvés par les différents Conseils communaux et de CPAS des communes respectives.

Une agence immobilière sociale est une association qui agit comme intermédiaire entre les propriétaires bailleurs et les locataires à la recherche d'un logement. Son objectif principal est de favoriser la mise à disposition d'immeubles issus du parc tant privé que public en vue de répondre à la demande de logements de qualité.

- *Réaliser le projet pilote collectif en Wallonie picarde.*

Il y a lieu de favoriser un projet d'isolation de quartiers à mener avec une cellule de la société Ipalle, la Ville, les associations et les privés. C'est le cœur du village de Maffle qui est choisi (avec les rues de la Meunerie et de la Fosse) pour mettre en œuvre ce mécanisme innovant.

Ces habitations correspondent aux spécificités du projet et la sensibilisation des propriétaires devrait être plus aisée.

L'objectif de la démarche est double : sensibiliser la population aux économies d'énergie en l'accompagnant dans la mise en œuvre concrète d'une isolation de toitures sur une base collective (information, audit énergétique, travaux d'isolation en commandes groupées,...) et susciter l'émulation pour améliorer les performances énergétiques du bâti en Wallonie.

- *Stimuler la mise en œuvre des réserves foncières appartenant à la Société Wallonne du Logement inscrites en zone d'habitat et dans une ZACC, au cœur du faubourg de Mons, rue Paul Pastur et rue Haute Forière.*

Ce sont là une dizaine d'hectares de terrain qui devraient être mobilisés au bénéfice d'opérations permettant de vendre ou de réaliser des ensembles où la mixité sociale serait de mise en offrant à des candidats acquéreurs ayant des revenus moyens ou à des candidats locataires, ainsi qu'aux investisseurs, des logements répondant aux souhaits de tous.

51. Programme communal d'actions en matière de logement 2014-2016.

Voici, les axes de la politique du logement qui seront développés dans ce programme communal triennal d'actions ;

LOCALISATIONS

1. Le prolongement du chemin des Lilas ;

Ce projet d'extension du quartier des lilas est prévu sur un terrain appartenant au CPAS de la Ville, d'une contenance approximative de 39 ares, situé en zone de services publics et d'équipements communautaires, dans le prolongement perpendiculaire du chemin des Lilas.

Il consiste en la construction de 5 habitations du même gabarit volumétrique que celles déjà construites à proximité. Elles seront implantées face à une rangée d'habitations existantes, le long d'une voirie toute équipée, et disposées en deux blocs (un bloc de 3 maisons et un bloc de 2 maisons). Il s'agira donc d'une maison à 2 façades et de quatre maisons à 3 façades.

Ces habitations basse énergie seront facilement accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, disposeront d'un parking, d'un petit jardin ou potager.

2. L'angle formé par le chemin des Lilas et la rue Maria Thomée :

Le phénomène des familles monoparentales doit lui aussi bénéficier d'une attention toute particulière, des petits logements adaptés, proches des services, doivent être envisagés en faveur de ce public.

Le projet qui s'implante toujours dans le cadre de l'extension du quartier des lilas, est localisé sur un magnifique terrain vierge propriété du CPAS, d'une contenance approximative de 7 ares, 40 centiares, situé en zone de services publics et d'équipements communautaires.

Il comprendra 8 petits logements.

3. Immeuble sis 31 rue Haute à Ath :

Cet immeuble situé en zone d'habitat, appartenant à la Ville et d'une contenance de 2 ares et 20 centiares, peut faire l'objet d'une rénovation pour accueillir une grande famille. Il pourrait comprendre 4 chambres ou plus tant sa volumétrie et sa distribution interne sont proportionnelles à son gabarit.

Plus raisonnablement, en fonction de sa grande surface et des subventions accordées par logement, il serait plus judicieux d'opter pour la division en 2 unités de logement.

4. La Résidence Gilbert à Ath :

Aujourd'hui, trois logements de transit sont organisés par le CPAS. La norme régionale impose l'obligation de disposer d'un logement de transit par tranche entamée de 5.000 habitants. Il faut donc en recenser 6.

Le CPAS envisage trois autres logements, répondant ainsi à ce qui est imposé par la législation.

X X X

En ce qui concerne le choix des implantations, elles ont toutes été définies à des endroits où les services peuvent être renforcés (exemple : près d'une gare, d'une ligne de bus, du centre-ville, etc.) et cette manière de faire renforce simultanément la durabilité, fil conducteur des réformes du Code du Logement et de l'Habitat Durable.

Les implantations ont également été choisies en fonction des viabilités existantes en voirie. Les projets ne nécessitent aucune intervention des subsides régionaux en termes d'équipements et de viabilisation des logements.

Ainsi réprécisé, le programme communal d'actions en matière de logement qui localise les investissements bien situés, répondant aux critères d'économie d'énergie, de proximité des services d'adaptation aux différents types de famille et pour certains aux personnes connaissant des problèmes de santé et/ou de déplacement, répond en tout point aux volontés conjointes des opérateurs et du département du logement de la Région Wallonne.

Les tâches à réaliser par les parties intervenantes ont bien été évaluées et elles pourront être assurées par les services de la Ville et ceux de l'Habitat du Pays Vert.

Et enfin, c'est 18 familles complémentaires qui pourront à terme trouver un logement décent.

* * * * *